








Synthèse du rapport d'activité Production et distribution Eau potable 2023

	Territoire 84 038 habitants	21 communes desservies : Compiègne, Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Lachelle, Lacroix-Saint-Ouen, Janville, Jaux, Jonquières, Margny-lès-Compiègne, Le Meux, Néry, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-de-Longmont, Venette, Verberie, Vieux-Moulin 33 627 abonnés
	Exploitation par des délégations de service public	Les délégataires ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. L'ARC garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	Production 5 031 067 m³ mis en distribution	L'ARC dispose de 9 stations de production qui ont fourni en 2023, 4 605 021 m ³ d'eau traitée. 692 204 m ³ ont été achetés à des collectivités extérieures et 181 264 m ³ ont été vendus à des collectivités extérieures.
	Distribution 499 km de réseau 4 215 445 m³ consommés	Les abonnés ont consommé 4 215 445 m ³ en 2023, soit une moyenne d'environ 125 m ³ par abonné et par an. Le rendement du réseau est de 86,5%.
	Travaux 1,38% du linéaire a été renouvelé	2 184 617 € ont été dépensés
	Qualité 72% de conformité physico-chimique, 100% en bactériologique	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de l'ARC est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 72% au niveau physico-chimique
	Prix 2,21 € TTC (pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2024)	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Les tarifs diffèrent selon les communes Au total, un abonné domestique de la ville de Compiègne consommant 120 m ³ payera en 2024, 2,21 € TTC par m ³ consommé.

Les volumes prélevés sur la Zone de Répartition des Eaux de l'Aronde

CAPTAGES	VOLUME EN M ³ 2015	VOLUME EN M ³ 2016	VOLUME EN M ³ 2017	VOLUME EN M ³ 2018	VOLUME EN M ³ 2019	VOLUME EN M ³ 2020	VOLUME EN M ³ 2021	VOLUME EN M ³ 2022	VOLUME EN M ³ 2023	EVOLUTION 2022-2023
BAUGY	1 661 038	1 444 596	1 227 588	1 461 390	1 375 082	1 651 781	1 979 707	1 904 287	1 597 021	-16,14%
HOSPICES	1 978 620	2 063 666	2 373 196	2 094 605	2 221 261	2 360 984	1 937 730	1 685 950	1 768 767	4,91%
TOTAL	3 639 658	3 508 262	3 600 784	3 555 995	3 596 343	4 012 765	3 917 437	3 590 237	3 365 788	-6,25%
BIENVILLE				16 281	18 228	17 582	4 294	0	0	0

L'évolution entre Baugy et les Hospices s'explique par la mise en œuvre du SDAEP de l'ARC.

En 2020 et 2021, nous avons constaté une dérive du débitmètre de sortie du forage F2 entraînant une sur-évaluation des volumes prélevés. Des mesures correctives ont été mises en place.

Les rendements du réseau eau potable

Périmètre	Rendement 2018	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Rendement 2022	Rendement 2023	Évolution entre 2022 et 2023
Lot 1 : Bienville, Choisy au Bac, Clairoix, Janville, Vieux Moulin, Compiègne, Lacroix St Ouen	86,5%	86,90%	80,19 %	84,10%	89,58%	84,75%	-5,39%
Lot 2 : Armancourt, Jaux, Jonquières, Le Meux, Lachelle, St Jean au Bois, St Sauveur, Saintines, Venette	92,77 % (hors Venette, Saintines et St Sauveur)	80%	79,6 %	92,03%	87,31%	86,62%	-0,79%
Margny les Compiègne	90,4%	92%	90 %	89,37%	88,21%	96,96%	9,92%
Béthisy St Pierre	88,7%	87,6%	77,8%	93,29%	90,30%	88,46%	-2,06%
Nery	92,6%	93%	98,9%	94,79%	98,80%	99,60%	0,81%
Verberie, St Vaast de Longmont	82,63%	78,4%	79,2%	81,36%	70,75%	71,24%	0,69%
Total réseau de distribution	91% (périmètre incomplet)	86,11%	81,85%	86,53%	87,46%	86,50%	-1,1%

Le rendement global a progressé malgré une baisse des rendements globaux des contrats.

Pour information, le rendement moyen en France est de 81,5% en 2021 (donnée consolidée).

La qualité de l'eau

Forages	Nitrates (mg/L)	Perchlorate (µg/L)	Fer (µg/L)	Manganèse (µg/L)	Carbone Organique Total (mg/L)	Fluor (mg/L)
Limite ou référence (R) qualité	50 (N)	< 4 pour les nourrissons et <15 pour les femmes enceintes (R)	200 (R)	50 (R)	2 (R)	1,5 (R)
Baugy F1	42,3	11,5	<5	<0,5	0,48	0,279
Baugy F2	42,4	11,5	<5	<0,5	0,46	0,292
Baugy mélange F1/F2 (pas de traitement)	41,3 à 42,9		<5	<0,5	0,46 à 0,65	0,268 à 0,314
Les forages de Baugy font l'objet d'une vigilance concernant les nitrates, avec un niveau de nitrates s'approchant de la norme de 50mg/L. La teneur en nitrates est diminuée par le mélange des eaux des deux forages.						
Hospice F1	25,1	1,1	10	0,9	0,98	0,372
Hospice F2	20,4	1,1	10	<0,5	0,78	0,391
Hospice mélange F1/F2 (après traitement charbon actif)	20,7 à 23,6		<5	<0,5	0,66 à 0,80	0,272 à 0,370
Choisy F2	<0,5		234 à 890	19	0,95	0,606
Choisy F3	<0,5		274 à 440	7 à 23	1,43	0,586
Choisy mélange F2/3 (après traitement du fer)	<0,5		<5	9,3	0,87 à 0,93	0,515
Dépasse la norme pour le fer mais présence d'un traitement pour le fer. L'eau distribuée est donc conforme sur ce paramètre.						
Rethondes F4	<0,5		227 à 480	21	2,14	0,282
Rethondes F5	<0,5	0,9	261	20	1,65	0,515
Rethondes mélange F4/F5 (après traitement du fer)	<0,5		23,2	2,2	1,55 à 2,05	0,413
Dépasse la norme pour le fer mais présence d'un traitement pour le fer. L'eau distribuée est donc conforme sur ce paramètre. Les forages de Rethondes sont sous surveillance pour le carbone organique total. L'eau est diluée avec celle venant de Choisy au Bac ce qui la rend conforme sur ce paramètre en distribution.						
La Croix St Ouen	16,6		<5	3	1,19	0,316
Margny lès Compiègne	28,7		<5	<0,5	0,48	0,278
Verberie (avant dilution avec la CCPE)	17,4		<5	<5	0,5	1,376
Dépasse la norme en fluor mais l'eau est diluée pour moitié avec de l'eau venant de la CCPE (forages de Longueil Ste Marie). L'eau est donc conforme sur ce paramètre en distribution.						
Nery Source	22		<5	1,5	0,54	0,289
Nery Forage	3,9		202	9,8	0,61	0,277

Concentration de l'eau en pesticides dans les forages.

Forages	Atrazine (µg/L)	Déséthyl atrazine (µg/L)	Chloridazone (µg/L)	Chloridazone desphényl (µg/L)	Chloridazone méthyl desphényl (µg/L)	Total Pesticides analysés (µg/L)	Autres pesticides (µg/L)
Limite ou référence (R) qualité	0,1 (N)	0,1 (N)		0,1	0,1	0,5 (N)	0,1 (N)
Valeur sanitaire			Non pertinent	3	3		
Baugy F1	0,027	0,048	0,006	2,967	0,627	3,951	<0,020
Baugy F2	0,022	0,038	<0,005	1,568	0,332	1,968	<0,020
Baugy mélange F1/F2	0,023 à 0,037	0,036 à 0,057	<0,005	1,349 à 2,28	0,136 à 0,468	2,018 à 3,002	<0,020
Hospice F1	0,010	0,023	<0,005	1,323	0,183	2,455	<0,020
Hospice F2	<0,005	0,019	<0,005	0,404	0,065	0,858	<0,020
Hospice mélange F1/F2 (après traitement charbon actif pour moitié des m³ prélevés)	0,022	<0,005	<0,005	<0,100 à 0,423	0,006 à 0,105	0,131 à 0,591	<0,020
Choisy F2	<0,005	<0,020	<0,005	1,14	0,474	1,627	<0,020
Choisy F3 (2021)	<0,005	<0,020	<0,005	2,495	0,361	3,060	<0,020
Choisy mélange F2/F3	<0,005	<0,020	<0,005	0,858 à 1,545	0,39 à 0,52	1,312 à 2,158	<0,020
Rethondes F4	<0,005	<0,020	<0,005	<0,10	<0,010	0,010	<0,020
Rethondes F5 (2021)	<0,005	<0,020	<0,005	<0,10	<0,010	0,018	<0,020
Rethondes mélange F4/F5	<0,005	<0,020	<0,005	<0,10 à 0,166	0,038 à 0,131	0,007 à 0,314	<0,020
La Croix St Ouen	<0,005	<0,020	<0,005	<0,10 à 1,442	<0,005 à 0,455	<0,5 à 1,871	<0,020
Margny lès Compiègne	0,006	0,010	<0,005	0,161 à 0,417	0,014 à 0,044	0,26 à 0,514	0,037 à 0,046
Verberie	<0,005	0,007	<0,005	0,179 à 0,636	0,52 à 0,082	0,277 à 1,149	<0,020
Nery Source	<0,005	0,016	<0,005	0,608 à 1,896	0,136 à 0,146	0,770 à 2,038	<0,020
Nery Forage	<0,005	<0,005	<0,005	<0,10 à 0,732	<0,010 à 0,126	<0,5 à 0,858	<0,020

En rouge lorsque les valeurs dépassent la norme ou la limite de référence.

En orange lorsque les valeurs sont proches avec la norme ou la limite de référence.

Depuis 2021, l'ARS a intégré de nouveaux pesticides à sa liste des molécules à rechercher dans l'eau potable.

Ces nouvelles mesures ont été réalisées sur les différents forages de l'ARC. Les analyses ont révélé la présence de chloridazone et de ses métabolites (formes dégradées ou résidus du chloridazone appelés alors desphényl et méthyl-desphényl) ce qui rend l'eau des forages de l'ARC, à ce stade, non conforme. En 2023, l'ARS n'avait pas encore fixé les seuils acceptables de cette molécule dans l'eau potable et aucune valeur maximale n'a été établie à ce jour.

Les autorités ont encore peu de retours sur ce pesticide et les seuils de l'ARS sont amenés à évoluer. Dans l'attente d'une valeur sanitaire maximale qui sera fixée par l'ARS, une valeur transitoire de 3 µg/L a été fixée. Elle reprend les valeurs sanitaires en vigueur en Allemagne. **Tous les captages de l'ARC sont inférieurs à cette valeur. Aucune restriction de consommation d'eau n'est donc en vigueur. Il est cependant recommandé aux femmes enceintes et aux nourrissons de ne pas consommer l'eau du robinet.**

Par ailleurs en 2023, concernant l'eau en sortie d'usine de production :

- Sur l'ensemble des forages de Baugy, Choisy-au-Bac, et Les Hospices : 17 non-conformités sur les pesticides sur 44 prélèvements – notamment sur les métabolites de chloridazone qui ont été ajoutés depuis 2021 à la liste des pesticides recherchés dans le contrôle sanitaire identifiés comme pertinents par l'ANSES. *Pour ce qui concerne les métabolites de chloridazone (pesticide qui n'est plus autorisé depuis décembre 2020), l'ANSES considère, en l'état actuel des connaissances disponibles, qu'il n'est pas possible de conclure quant à leurs potentiels mutagènes ou génotoxiques ;*
- Sur Margny lès Compiègne : 4 non-conformités sur les pesticides sur 7 prélèvements – notamment sur les métabolites de chloridazone ;
- Sur Néry : 6 non-conformités sur les pesticides sur 13 prélèvements – notamment sur les métabolites de chloridazone ;
- Sur Rethondes, la présence dans la ressource de Carbone Organique Total au-delà des références de qualité a conduit à la mise en place d'une dilution de l'eau produite avec celle des forages de Choisy.

Information complémentaire :

L'ANSES a publié son rapport concernant les métabolites du chloridazone le 25 juillet 2024. Les deux métabolites du chloridazone (desphényl et méthyl-desphényl) sont maintenant considérés comme des pesticides pertinents. Ainsi la norme qui s'applique à ces deux molécules est de 0,1 µg/L.

Il est à noter que l'ANSES a également défini une valeur sanitaire maximale pour chacune des deux molécules, à savoir : 11 µg/L pour le desphényl et 110 µg/L pour le méthyl-desphényl.

Les forages de l'ARC ne respectent pas la norme et l'eau est considérée comme non conforme mais ils ne dépassent pas les valeurs sanitaires maximales et peut donc être consommée.

Les faits marquants de l'exercice 2023

L'ARC a procédé au renouvellement de 6 645 ml de canalisations en 2023, soit 1,38% du linéaire de son réseau. Sur la période 2018-2023, 6,04% du réseau a été renouvelé. Les opérations de 2023 sont les suivantes :

Commune	Rue	Linéaire renouvelé (ml)	Montant (€ HT)
Béthisy Saint Pierre	Rue Maurice Choron	470	198 266,27 €
Choisy au Bac	Rue Léo Delibes	Traversée de route	61 611,85 €
Clairoix	Rue de la république T4	910	229 867,05 €
Compiègne	Rue de Soissons section Rue du Bataillon de France, Rue Clémenceau	240	
	Rue de Clamart section rue Carnot, rue des Sablons	200	128 652,35 €
	Rue Clément Bayard section carrefour Raleigh, chaufferie Urbaine	450	150 494,88 €
	Rue de Pierrefonds	180	175 912,27 €
	Rue Vivier Corax	180	83 235,29 €
	Rue des Sablons	370	133 476,28 €
Jonquières	Rue de la Montelle section Rue de la Clé des Champs au réservoir	395	106 540,38 €
Lacroix Saint Ouen	Rue Pasteur	640	363 607,60 €
	Suite route nationale		
Le Meux	Chemin du Butelle T2	450	66 870,70 €
Margny lès Compiègne	Rue Alsace Lorraine	350	212 986,41 €
Saint Jean aux bois	Liaison Saint Jean/la Brévière tranche 2	700	174 348,48 €
Venette	cité Saint Martin	190	87 106,84 €
Verberie	Renforcement rue Saint Nicolas du n°28 au n°51		11 641,18 €
ARC	Toutes opérations	6 645 ml	2 184 617 €

L'ARC a poursuivi les travaux de son Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable avec la construction de deux surpressions :

- Une surpression au niveau des forages de Baugy pour le secours de Lachelle.
- Une surpression au niveau du Bois de Plaisance pour le secours des communes de Jaux, Armancourt, Jonquières et Le Meux.

Par ailleurs, les exploitants (ou sous-traitants travaux publics) ont procédé au renouvellement de :

Lot 1 :

- Station de pompage des Hospices
 - Renouvellement de l'automate du filtre de la station
 - Remplacement des brides de fermeture des trous d'homme
 - Renouvellement du charbon actif des filtres
- Forage de Baugy
 - Renouvellement du radar de détection
- Réservoir intercommunale de Margny
 - Remplacement du débitmètre de comptage de la cuve n°1
- Suppresseur du Bois de Plaisance
 - Remplacement du système de communication
- Rethondes – Forage F4
 - Remplacement du débitmètre
- Station de pompage de Lacroix-Saint-Ouen
 - Renouvellement de l'armoire avec automate et système de communication
- Réservoir de Lacroix-Saint-Ouen
 - Renouvellement système de télécommunication au réservoir
 - Renouvellement Analyseur de chlore

Lot 2 :

- Réservoir de Saintines
 - Réhabilitation du réservoir
- Surpression de Lachelle
 - Renouvellement de la surpression de Lachelle
- 4,2% (soit 248 compteurs) du parc compteurs renouvelé

Margny les Compiègne :

- Station de pompage, Réservoir à Margny les Compiègne
 - Renouvellement des Pompe de refoulement 1 et 2
 - Renouvellement de la canalisation refoulement
 - Renouvellement toiture local exploitation
 - Renouvellement Sofrel

Béthisy Saint Pierre :

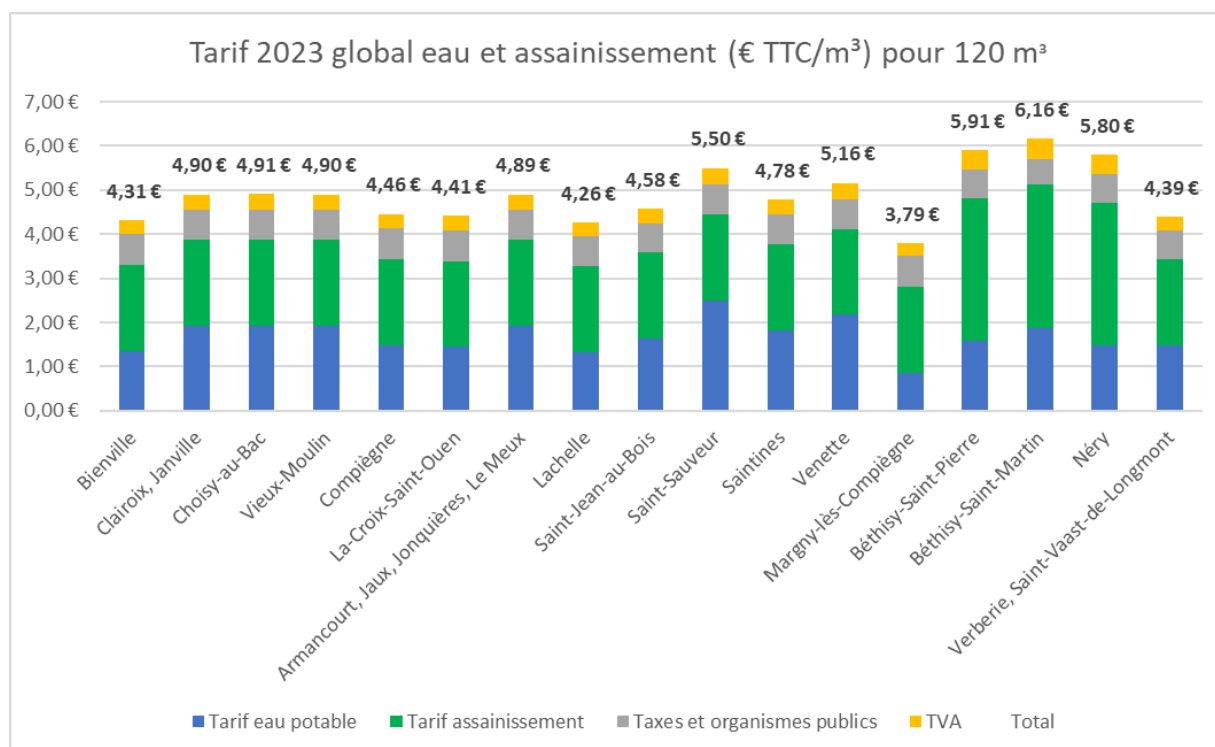
- Surpresseur
 - Renouvellement double capot cuve sécurisée
 - Renouvellement armoire de communication

Verberie :

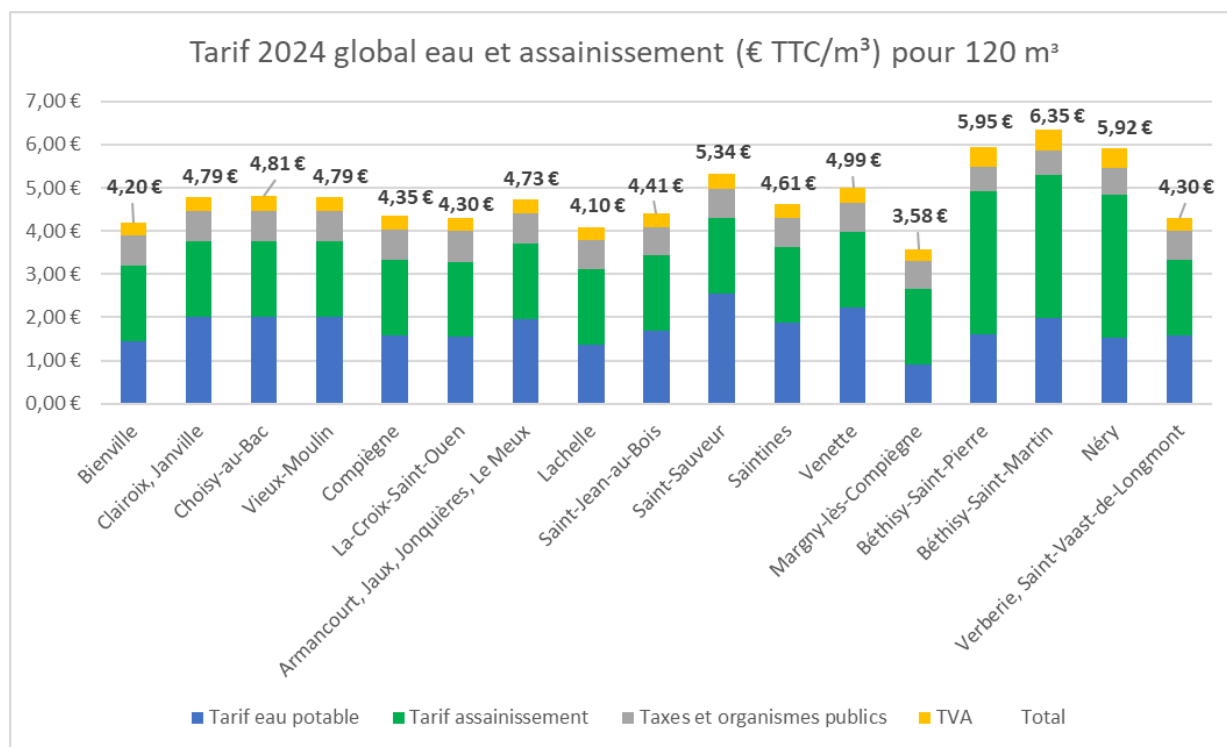
- Station de production + déferrisation
 - Renouvellement de deux garde-corps local traitement
 - Renouvellement du garde-corps tête de puits
 - Renouvellement de la porte locale station
 - Renouvellement de la porte local chlore

Montant de la facture d'eau 120 m³ au 1^{er} janvier 2023

Le prix de l'eau n'a pas évolué entre 2022 et 2023 pour la part ARC. Seule la part délégataire a fait l'objet d'une revalorisation annuelle.



Montant de la facture d'eau 120 m³ au 1^{er} janvier 2024



Les tarifs sont en baisse sur toutes les communes en raison de la baisse du tarif assainissement de 0,20 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2024 sauf pour les communes de Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre et Néry qui ne disposent pas de la tarification unique assainissement. Celle-ci change à partir du 1^{er} avril 2024 date à laquelle ces communes passent à 1,75 € HT.

Le Budget Eau Potable de l'ARC

Les recettes d'exploitation 2023 sont en hausse de 1% par rapport à 2022.

Recettes	2020	2021	2022	2023
Ventes d'eau	2 780 556 €	2 435 509 €	2 135 607 €	2 206 509 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	116 493 €	68 662 €
Autres produits de gestion courante	1 €	120 924 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels et financiers	2 000 €	8 085 €	4 919 €	0 €
Total	2 782 557 €	2 564 518 €	2 257 019 €	2 275 171 €

Les investissements financés en 2023 et subventions perçues

Les investissements réalisés en 2023 s'élèvent à 2 531 k€ contre 4 120 k€ en 2022. Les réseaux représentent 86 % des investissements et les constructions 14 %.

Investissements (€ HT)	2021	2022	2023
Frais d'études	87 471 €	80 739 €	0 €
Réseau adduction	1 214 541 €	1 588 066 €	2 167 549 €
Usines et ouvrages / constructions	3 899 351 €	2 429 319 €	353 705 €
Installations, matériel et outillage technique	11 180 €	3 954 €	6 363 €
Divers	2 592 €	17 832 €	3 469 €
Total	5 215 135 €	4 119 910 €	2 531 085 €

Pour maintenir le niveau d'investissement des renouvellements de réseaux, il apparaît que la recette du budget eau potable est sous dimensionnée.

Le service eau potable a perçu 59 k€ de subventions en 2023.

Subventions (€ HT)	2021	2022	2023
Agence de l'eau	1 213 949 €	566 621 €	58 573 €
Région	0 €	0 €	0 €
Département	0 €	0 €	0 €
Autres	0 €		0 €
Total	1 213 949 €	566 621 €	58 573 €

État de la dette du service

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023. Les investissements ont été financés par les subventions et le fonds de roulement du budget.

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	2 308 198 €	2 072 107 €	1 829 823 €	1 580 011 €
Montant remboursé durant l'exercice	309 549 €	307 438 €	306 221 €	308 004 €
- dont en capital	230 423 €	236 092 €	242 284 €	249 812 €
- dont en intérêts	79 126 €	71 346 €	63 937 €	58 191 €

La durée d'extinction de la dette est de 0,9 ans en 2024

La capacité de désendettement mesure la durée nécessaire pour rembourser l'encours de dette si l'intégralité de l'épargne brute est affectée à cette dépense. Ce ratio est très satisfaisant car largement inférieur aux seuils d'alerte (10 à 12 ans).

Amortissements réalisés en 2023

Les amortissements 2023 augmentent de 13 % par rapport à 2022 et les reprises de subventions de 43 %. Les nouveaux amortissements concernent principalement les réseaux d'eau potable.

Amortissements réalisés (€ HT)	2021	2022	2023
Réseau d'eau potable	903 496 €	937 113 €	1 085 865 €
Bâtiments d'exploitation et administratifs	148 369 €	135 616 €	137 428 €
Frais d'études	3 771 €	3 771 €	3 772 €
Matériel et Divers	8 668 €	8 878 €	2 731 €
Total	1 064 304 €	1 085 377 €	1 229 796 €

Reprises de subventions	71 440 €	139 573 €	198 931 €
-------------------------	----------	-----------	-----------

Amortissements nets	992 864 €	945 804 €	1 030 865 €
----------------------------	------------------	------------------	--------------------